



## Cartons jaunes du conditionnement

ser selon nos tests, est utile pour protéger les enfants d'une ingestion accidentelle, qui a été notifiée lors du développement de ce médicament, avec des effets indésirables graves : troubles respiratoires, du rythme cardiaque, hyperactivité psychomotrice.

À l'opposé de ce progrès, en 2014, les conditionnements dangereux sont encore nombreux, ce qu'illustrent dans ce Palmarès la trentaine de spécialités signalées par un Carton rouge, ou jaune, du conditionnement, en raison de dangers identifiés par certains éléments du conditionnement.

Dans ce Palmarès, se distingue une nouvelle fois la dangerosité des gammes ombrelles, dont les boîtes se ressemblent, au détriment d'une distinction des médicaments selon leur contenu. Page 139, un point de vue de la Rédaction appelle à déconseiller l'emploi de ces gammes ombrelles et à leur réévaluation par l'Agence française des produits de santé (ANSM).

©Prescrire

• **Azyter°** collyre (**azithromycine**) Théa (n° 369) • **Monoprost°** collyre (**latanoprost**) Théa (n° 366) • **Naabak°** collyre (**acide N-acétyl aspartyl glutamique**) Théa (n° 371)

• **Tanakan°** comprimés (**Ginkgo biloba**) Ipsen Pharma (n° 365)  
En raison de l'absence de dénomination commune sur les étiquetages des conditionnements primaires (unidoses, plaquettes) de ces quatre spécialités.

• **Orofluco°** gélule (**fluconazole**) Majorelle (n° 373)  
En raison de l'absence de la dénomination commune internationale (DCI) sur la face principale de la boîte.

• **Diffu K°** gélules (**chlorure de potassium**) UCB Pharma (n° 369)  
En raison de la variabilité dans l'expression du dosage selon les éléments du conditionnement, notamment la boîte (313 mg de *potassium*) et les plaquettes (600 mg de *chlorure de potassium* microencapsulé), exposant à des confusions.

• **Selincro°** comprimés (**nalméfène**) Lundbeck (n° 374)  
En raison de l'ambiguïté de l'étiquetage des plaquettes : des pointillés de prédécoupe délimitent des portions de deux comprimés recouvertes d'un seul ensemble de mentions (DCI et dosage) disposées à cheval sur les deux alvéoles. Ce qui peut conduire le patient à ingérer le contenu de deux alvéoles en une seule prise, correspondant au double de la dose préconisée.

• **Salbumol°** 0,5 mg/1 ml solution injectable et **Salbumol fort°** 5 mg/5 ml solution pour perfusion IV (**salbutamol**) GlaxoSmithKline (n° 366)  
En raison des ressemblances graphiques entre les boîtes, qui exposent à des confusions et des erreurs de doses.



## Palmarès 2014 de l'information

Le Palmarès de l'information évalue l'information fournie à Prescrire par les firmes pour les médicaments présentés dans le "Rayon des Nouveautés" durant l'année 2014.

### Firmes à l'honneur

(par ordre alphabétique)

- **Premières nommées :**  
**CTRS (Cell Therapies Research & Services), EG Labo, Lucane Pharma, Mayoly Spindler**
- **Puis :**  
**Arrow Génériques, Bioprojet Pharma, GlaxoSmithKline, Mylan, Novartis Vaccines and Diagnostics, SERB**

### Lanternes rouges

(par ordre alphabétique)

- Almirall, Bayer Healthcare, Biogen Idec, Bristol-Myers Squibb, Celgene, Genzyme (du Groupe Sanofi), Gilead Sciences, Janssen-Cilag, Menarini, MSD, Novartis Pharma, Pfizer, Sanofi-Aventis**

Les synthèses de *Prescrire* s'appuient sur une recherche documentaire méthodique. Les firmes détiennent quantité d'informations sur les médicaments qu'elles commercialisent ou qu'elles arrêtent de commercialiser. *Prescrire* les interroge afin d'obtenir leurs données, et croiser ou compléter celles obtenues par ailleurs. Ces demandes concernent principalement : les données cliniques, les conditionnements, les informations administratives et réglementaires.

Comme les autres Palmarès *Prescrire*, celui de l'information est établi en toute indépendance des firmes et des institutions. Le règlement est disponible sur le site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org).

**Des firmes transparentes, d'autres rétrogrades.** Dans l'ensemble, les firmes pharmaceutiques apportent ou confirment quantité d'informations à *Prescrire*. Certaines répondent aux demandes de *Prescrire* dans des délais appropriés, fournissent une documentation approfondie et pertinente, notamment des données non publiées. Ces firmes méritent d'être

"à l'honneur". Celles ayant informé *Prescrire* très tôt, parfois spontanément, fournissant des données indispensables, exhaustives ou détaillées, sont "Premières nommées".

D'autres firmes ne répondent pas, trop peu, ou trop irrégulièrement aux demandes d'information de *Prescrire*. Certaines répondent tardivement et ne fournissent pas une information exploitable. D'autres omettent les données les plus pertinentes. L'attribution d'une "Lanterne rouge de l'information" résulte d'un cumul de telles carences documentaires.

Pourtant, la transparence est un signe de responsabilité d'une firme et de sa volonté de renforcer la sécurité des soins en ne cachant rien des dossiers d'évaluation des médicaments, y compris leurs limites.

©Prescrire